

Taux de cotisation

CCN des centres d'hébergements et de réinsertion sociale (CHRS-N°783)

Salariés et leurs ayants droits

Tarifs 2022

Les cotisations du régime conventionnel obligatoire sont réparties à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié. Les cotisations collectives sont payées trimestriellement par l'entreprise. Les cotisations facultatives sont prélevées mensuellement sur le compte du salarié.

Régime de base obligatoire :

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Salarié (obligatoire)	1,332 %	45,66€	0,801%	27,46€

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Conjoint	1,45 %	49,71€	0,87%	29,82€
Enfant ⁽¹⁾	0,66 %	22,62€	0,40%	13,71€

Régimes optionnels à adhésion facultative (tarifs en complément du régime de base) :

	Option 1		Option 2	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Salarié	0,35 %	12,00€	0,74 %	25,37€
Conjoint	0,35 %	12,00€	0,74 %	25,37€
Enfant ⁽¹⁾	0,18 %	6,17€	0,36 %	12,34€

Régimes optionnels à adhésion obligatoire (tarifs en complément du régime de base) :

	Option 1		Option 2	
	PMSS *	Euros	PMSS *	Euros
Salarié	0,32 %	10,97€	0,67%	22,97€
Conjoint	0,32 %	10,97€	0,67%	22,97€
Enfant ⁽¹⁾	0,16 %	5,48€	0,33 %	11,31€

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2022 : 3 428€

⁽¹⁾ La cotisation à compter du 3^e enfant est gratuite